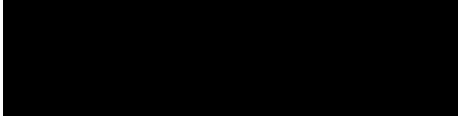


PAR COURRIEL

Québec, le 4 septembre 2024



Monsieur,

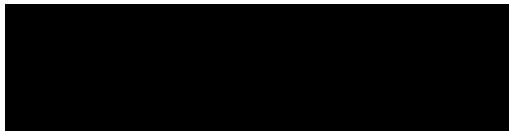
Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) donne suite à votre demande par courriel du 4 juin dernier, concernant une mise à jour des travaux pour le programme des aides auditives et les services assurés. Vous mentionnez souhaiter connaître les décisions ministérielles relativement à l'admissibilité de l'appareillage binaural pour toutes les personnes retraitées au Québec.

Le programme ministériel des appareils auditifs est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Il vise tous les usagers qui répondent aux critères d'admissibilité et qui souhaitent se procurer des appareils auditifs. Ce programme couvre les frais des appareils ainsi que les services afférents nommés au règlement.

Le MSSS et la RAMQ travaillent actuellement sur la révision de ce programme, et ce, afin de répondre adéquatement aux besoins des usagers. L'appareillage binaural est une partie importante des analyses et des travaux en cours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général adjoint



Richard Penney

N/Réf. : 24-MS-03182